

URIOPSS de Champagne-Ardenne « Unir les associations au sein d'un réseau pour développer des coopérations actives et solidaires »

Quelques éléments de l'histoire : de 1945 à nos jours

Dans la France des années 1945-1950, le secteur social et sanitaire est marqué par l'importance des « œuvres » dont la source est la charité, la bienfaisance, le secours. Face à « l'Etat Providence », annoncé par l'institution de la Sécurité Sociale, redoutant une sorte de nationalisation, l'UNIOPSS naît en août 1947 pour défendre et unir les acteurs de l'économie sociale de solidarité. Ainsi, l'enjeu était-il d'organiser le secteur privé de l'action sanitaire et sociale.

Toute cette période a été un temps d'alerte, de regroupement et de recherche de doctrine, pour sauver le secteur privé qui, pendant la guerre, avait été intégré au « secours national », véritable corporatisme de l'Etat. Celui-ci était donc perçu comme le reliquat d'une période que l'on voulait oublier et avait une image négative. Grâce à la qualité de ses responsables, l'UNIOPSS s'est assez vite posée en interlocuteur crédible des pouvoirs publics. Très rapidement, celle-ci a souhaité se décentraliser et a créé des délégués régionaux. Les associations des régions ont alors constitué des Unions Régionales (URIOPSS).

La naissance d'un réseau

Le 16 décembre 1948 a lieu à Paris la première Assemblée Générale de l'UNIOPSS. C'est alors l'occasion, pour les fondateurs, de faire le point sur l'action engagée et de présenter les 51 Unions Départementales et les 8 Unions Régionales dont « l'Est », comprenant la **région Champagne-Ardenne**. L'échelon régional est l'échelon développé, car c'est à ce niveau que se prennent les décisions les plus importantes et les contacts les plus forts avec les caisses de Sécurité Sociale.

En 1951, au moment du premier congrès de l'Union, il y a 87 Unions Départementales, 17 Unions Régionales et 12 000 organismes adhérents.

L'année 1965 voit la création de l'**URIOPSS de Champagne-Ardenne**.

Les défis de l'histoire

1947-1954, c'est l'époque de la reconstruction de la France d'après guerre. Derrière la critique de la normalisation bureaucratique, le refus de la mainmise de l'administration

sur les réponses aux besoins sociaux, l'UNIOPSS et les URIOPSS engagent les associations dans une dynamique d'aménagement de leur image, de leurs compétences, avec un **mouvement de professionnalisation**.

1955-1975, le réseau se positionne comme caisse de résonance des positions des associations en direction des pouvoirs publics et incite également ses adhérents aux adaptations que doit entreprendre le secteur. Il participe activement **aux transformations législatives** afin de répondre aux nouvelles modalités de prise en charge des populations « inadaptées sociales ». (Loi hospitalière 1970 : mise en place de la PSPH pour les personnes handicapées, la loi en faveur des personnes handicapées de 1975).

1975-1988, c'est la fin des années glorieuses et c'est l'entrée dans la « crise », dans un temps de transformation économique et sociale. Dès les années 1975, l'UNIOPSS et les URIOPSS débattent autour de la définition de **nouvelles solidarités**. Il s'agit de s'éloigner d'une approche des populations en termes de simple traitement individuel de la difficulté, de la pauvreté, pour mettre en avant des analyses plus collectives des problèmes et restituer une place aux populations en marge de la société. Dans les années 1980, notre réseau souhaite une décentralisation qui reconnaisse **les espaces réels de vie sociale** : « **ceux où une dynamique est à l'œuvre** ». Du côté des politiques sociales, de multiples dispositifs vont être développés, visant à lutter contre les effets de la « crise ». Face à ces mesures, le réseau se mobilise, tentant de les améliorer tout en les relayant sur le terrain.

1988-1997, une nécessaire mobilisation. C'est le passage d'une société de discrimination à une société de ségrégation. C'est à ce type de défi, « la lutte contre la ségrégation », que s'attelle le réseau UNIOPSS - URIOPSS.

1997 à aujourd'hui, en cette période de profonde transformation de notre société et du système de protection sociale, nous agissons en vue de conforter l'application de politiques sociales mises à rude épreuve et de défendre le pluralisme des réponses et la place des acteurs non lucratifs. Nous nous attachons également à faire reconnaître la capacité des personnes et des groupes à exercer plus pleinement leur citoyenneté.

🕒 Les valeurs de l'URIOPSS

La primauté de la personne : l'URIOPSS se situe d'abord comme un regroupement d'associations au service direct ou indirect de la promotion et de la reconnaissance des personnes comme acteurs, dans le respect de leurs droits fondamentaux.

La non lucrativité : il y a, dans ce refus de l'intérêt financier, le souci du service des autres et par conséquent, l'engagement à réinvestir d'éventuels excédents financiers dans l'objet social de l'association. Les valeurs du partage, du don, de la gratuité sont proches de cette valeur non lucrative et sont toutes ensemble au service de la solidarité.

La solidarité : se reconnaître solidaire, c'est d'abord se reconnaître un lien avec autrui. La participation au lien social, notamment avec les plus démunis, la participation à la

dynamisation du tissu social dans son ensemble, contribuent directement ou indirectement à l'intégration de chacun dans sa vie sociale, économique et culturelle.

La liberté d'expression et démocratie : par son indépendance morale et politique vis-à-vis des pouvoirs publics en place, l'URIOPSS s'exprime de façon libre et autonome dans le seul intérêt des personnes fragiles. Dans le respect de l'autre et de ses opinions, l'URIOPSS recherche un dialogue constructif et franc avec tous ses partenaires et refuse l'intolérance.

🕒 Les missions de l'URIOPSS

Une mission politique

L'objectif principal de l'URIOPSS est de rassembler les organismes privés à but non lucratif (associations, fondations, mutuelles, coopératives, ...) des secteurs sanitaire, social et médico-social, dans la transversalité et le respect des diversités sectorielles, avec un souci d'unité.

L'URIOPSS de Champagne-Ardenne participe activement à la vie du réseau et contribue donc à l'élaboration des politiques sanitaires et sociales en transmettant les réalités de la base.

Au service des associations adhérentes

Notre union propose des services et un accompagnement personnalisé temporaire ou permanent adapté aux besoins de chacun... :

- **représenter et défendre** les associations dans leur diversité auprès des pouvoirs publics ;
- **informer** ses adhérents et ses partenaires, notamment par des publications, un Site internet, des journées d'étude, de la documentation, des séminaires... ;
- **animer** par l'échange et la réflexion, pour rechercher consensus et prises de positions communes, avec notamment : les commissions sectorielles, les journées de rentrée sociales... ;
- **conseiller et apporter son expertise** (veille juridique, technique et stratégique) ;
- **former** bénévoles et salariés, par des actions spécifiques de qualité et adaptées, pour répondre à des besoins non satisfaits, à un coût attractif, en complémentarité avec les autres offres de formation ;
- **observer** l'évolution de la société et analyser les besoins prioritaires ;
- **proposer** des solutions réalistes et adaptées aux besoins mis en évidence ;
- **communiquer** en interne avec ses adhérents pour rendre compte et en externe, auprès des autorités et du grand public, pour sensibiliser et interpeller ;

... à partir de compétences et appuis techniques dans les différents domaines :

- **promotion et animation de la vie associative** : droit et réglementation des associations - aide à l'élaboration et à la mise en forme des projets associatifs ... ;
- **politiques publiques**, politiques sociales et de santé : veille et analyse – contribution à la planification - études, enquêtes... ;

- **management des organisations des ressources humaines, formations professionnelles** : conseil technique en droit social et conventions collectives – audits et diagnostics – aide à l'élaboration des projets d'établissements et de services et des projets individualisés... ;
- **gestion administrative et financière** : conseil en gestion, comptabilité – accompagnement de projet de création, de restructuration, de fusion – négociation de convention tripartites - contentieux de la tarification sanitaire et sociale – réalisation d'outils d'aide à la gestion...

🕒 Un mouvement

Un réseau national : 110 fédérations, unions et associations nationales et 22 unions régionales

Un réseau de proximité régionale : 115 fédérations et associations de solidarité et plus de 400 établissements et services de santé, d'action sociale et médico-sociale

Cliniques – établissements psychiatriques – structures de lutte contre les addictions – maison de repos et de convalescence – réseau de santé – centres de soins – centres de rééducation fonctionnelle – instituts médico-éducatifs – instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques – instituts d'éducation motrice, sensorielle – services d'éducation spécialisée et de soins à domicile – centres médico-psycho pédagogiques – centre d'action médico-sociale précoce – maisons d'accueil spécialisé – foyers d'accueil médicalisé – foyers de vie – foyers d'hébergement – établissements et services d'aide par le travail – entreprises adaptées – centres de rééducation professionnelle – établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – maisons de retraite – foyers logements – services d'aide à domicile – services de soins infirmiers à domicile – centres locaux d'infirmerie et de coordination gériatrique – maisons d'enfants à caractère social – services d'action éducative en milieu ouvert – lieux de vie – accueils de jour – foyers de jeunes travailleurs – accueils d'urgence – centres d'hébergement et de réinsertion sociale – associations intermédiaires – entreprises d'insertion – crèches – haltes garderies – structures expérimentales...

🕒 Le pôle de coopération en réseau

Le contexte

Les associations de solidarité sont confrontées à un environnement en pleine mutation (diminution des financements publics, une réglementation très contraignante, recherche de l'efficacité économique...). Les plus fragiles d'entre elles doivent faire face à des difficultés de gestion importante, pouvant mettre en cause leur viabilité à terme. Face à ce contexte et aux sollicitations de plus en plus nombreuses et complexes, l'URIOPSS de Champagne-Ardenne, avec l'UNIOPSS et 6 URIOPSS, a créé un nouveau service basé sur la mise en réseau des expertises, des compétences et des savoir-faire. Après 4 ans d'expérimentation et après un bilan très favorable sur la capacité de maintenir une réponse non lucrative sur les territoires, le Pôle de coopération en réseau a été étendu sur l'ensemble du territoire français depuis 2009.

Les missions

Le Pôle de coopération en réseau constitue un réseau de compétences mobilisables pour élaborer et mettre en place des solutions et propose :

- de soutenir le développement et le maintien de l'activité des organismes à but non lucratif ;
- de favoriser la recherche et l'innovation dans l'art d'entreprendre et de gérer au sein de l'économie sociale ;
- d'élaborer des outils d'accompagnement au service de ces organismes ;
- d'aider à la recherche de financements pour soutenir la viabilité associative ;
- d'organiser le partage de savoir-faire et d'expertise ;
- d'apporter une aide aux organismes en difficulté en développant des actions de prévention.

Exemples d'actions menées ou en cours

En Champagne-Ardenne, l'URIOPSS a déjà accompagné plus de 30 établissements ou services. Seul un service n'a pu être maintenu. Parmi les actions menées, on peut classer les accompagnements en quelques grandes familles :

- **restructuration d'un établissement** : réorganisation interne et adaptation du bâtiment ;
- **création** d'une association de gestion d'un nouveau service dans le champ de la prévention avec 3 associations locales ;
- **mutualisation** entre établissements pour regrouper leurs moyens et renforcer la capacité d'accueil ;
- reprise d'un établissement associatif en difficulté par une nouvelle association ;
- fusion de deux associations gestionnaires d'établissements et de services pour faire face aux difficultés rencontrées par les deux associations.

→ Coordonnées et contacts :

URIOPSS Champagne-Ardenne
Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés (non lucratifs)
Sanitaires et Sociaux
48, rue du Barbâtre
51100 Reims



Directeur : Thomas Dubois
Tél. : 03 26 85 14 51
Site internet : www.uriopss-ca.asso.fr
Courriel : t.dubois@uriopss-ca.asso.fr

De la constitution d'un réseau interne à la coopérative d'activités et d'emploi

CESAME en tant que Société coopérative et participative

CESAME est avant tout une Société Coopérative et Participative (SCOP). Ce type de société est né au début du 19^{ème} siècle en France sous l'impulsion de Philippe Buchez qui souhaitait permettre aux artisans et ouvriers de se regrouper dans des associations ouvrières pour mutualiser leur savoir-faire dans un cadre démocratique face à la montée des grandes manufactures. Ces associations ouvrières, qui portent désormais le nom de SCOP, feront partie de ce mouvement qui donnera jour, avec les mutuelles et les associations, au secteur de l'économie sociale à la fin du 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle. Ces structures de l'économie sociale partagent des valeurs de gestion démocratique, sur le principe de solidarité « une personne égale une voix » et placent la personne au centre de leur démarche économique.

Les SCOP connaîtront un nouvel essor dans les années 1970 avec la montée de la crise économique marquant la fin des « trente glorieuses », ces trente années de croissance économique ayant suivi la fin de la seconde guerre mondiale. Après un reflux dans les années 1980, elles connaissent un renouveau au milieu des années 1990 face encore une fois à un sursaut de la crise économique.

⊕ L'émergence des Coopératives d'activités et d'emploi (CAE) ⁽¹⁾

C'est dans ce cadre juridique de la SCOP qu'en 1995 s'est constituée, à Lyon, la première Coopérative d'activités et d'emploi (CAE), sous la dénomination « Cap' Services ». C'est sous l'impulsion de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP) de Rhône-Alpes et de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) qu'a émergé cet outil visant à favoriser le passage de l'idée du porteur de projet à la création effective de son entreprise.

Le choix s'est porté sur la constitution d'une SCOP pour offrir un hébergement juridique

(1) D'abord désignée sous l'appellation Société Coopérative Ouvrière de Production, puis Société Coopérative de Production, elle prend la dénomination de Société Coopérative et Participative à compter de 2010